Madame la Présidente,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation de la Sierra Leone, et la remercie pour la présentation de son rapport.

La Sierra Leone a pris des mesures pour améliorer son cadre national des droits de l’homme, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires. Nous saluons l’annonce, en février 2021, du Président de la Sierra Leone qui a déclaré que la peine de mort serait abolie, et encourageons dans ce sens toutes les initiatives législatives nécessaires.

L’Albanie salue les mesures prises par le gouvernement pour le renforcement des principales institutions des droits de l'homme, notamment par la création du Ministère de l’égalité des sexes et de l’enfance et un tribunal pour les délits sexuels qui vise entre autre à défendre principalement les droits des femmes et des enfants. Nous encourageons toutes politiques du Gouvernement allant dans la protection et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Nous apprécions les efforts déployés par le gouvernement de la nouvelle loi sur les médias, principalement en ce qui concerne les dispositions sur la diffamation, et attendons à ce que sa mise en œuvre soit conforme aux normes internationales des droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression.

L’Albanie formule les recommandations suivantes :

1. Prendre des mesures pour la mise en en œuvre de la directive présidentielle visant à abolir la peine de mort dans la loi
2. Accélérer la promulgation du projet de loi sur l'égalité des sexes.

Je vous remercie Madame la Présidente.